

Cap à l'amont



N°48 – Samedi 11 septembre 2010

Email : ms.esmeralda@proximus.be

Port de Dunkerque

Levée de l'interdiction de séjour du Drakkar

Hier Vendredi 10 septembre à 11h45, la direction d'UNEAL donnait au Drakkar son accord pour reprendre ses transports. Quand je suis arrivé à 12h00, il était déjà en chargement.

Quelques heures avant, CFNR lui avait pourtant indiqué que son dépôt de plainte et le courrier de La Glissoire à la Direction du port avaient réduit à néant les possibilités de négociation avec la SICA. Vers 11h00, la Direction du Silo de Aire lui disait que la force publique allait intervenir pour le faire dégager du quai.

En effet, un autre bateau, affrété par CFNR pour remplacer le Drakkar venait d'arriver : le jeune confrère, en apprenant le rôle qu'on voulait lui faire jouer a déclaré qu'il était hors de question de se substituer au Drakkar, et il s'est paisiblement amarré à un poste d'attente.

Des collègues qui s'apprêtaient à prendre la route en urgence ont pu rejoindre leur foyer. Le batelier du Drakkar tient à remercier tous ceux qui se sont manifesté et sans lesquels aucun résultat n'aurait été obtenu.

La CNBA de son côté avait pris contact avec les autorités portuaires, et dans l'après midi, l'Adjoint à la Direction du Port me contactait pour indiquer qu'il retenait la proposition de La Glissoire de réunir tous les partenaires autour d'une table pour rappeler les obligations en matière de manutention et appeler à respecter les textes existants en matière d'indemnisation des heures de nuit et de surestaries.

Cet épisode montre que, lorsqu'il s'agit de faire respecter nos droits, on peut être efficaces à une seule condition : être ensemble et aller dans le même sens...Maintenant, à Dunkerque, il faut aller au bout du dossier.

*La DGCCRF nous a indiqué **qu'il appartient au batelier de faire sa facture** et d'y inclure les heures de nuit et les surestaries qui sont dus, même quand l'affréteur vous dit que ça ne sert à rien. C'est justement là l'astuce pour eux : si vous ne faites pas votre facture, ils ne vous doivent rien : ils ont donc tout intérêt à essayer de vous endormir...*

La DGCCRF nous a indiqué aussi qu'il ressort de pratiques condamnables d'affréter des bateaux en imposant des délais de trajet au dessus du temps moyen : ces temps de trajet sont assez bien définis par VNF, il faudrait les remettre à jour et les publier largement :

Si l'un d'entre vous peut nous aider à cette tâche, Bienvenue...J'attends les volontaires.
Si vous avez besoin d'une aide à la facturation, contactez moi.

La Glissoire Après les vacances

Le 28 Juillet, le Ministère a reçu La Glissoire et la CNBA, pour nous informer en résumé que tout était à l'étude et ...que rien ne bougeait. Mais attention, ne croyez pas qu'on nous oublie :

- On va bientôt se retrouver à payer une taxe déchets sur le carburant (7€50 par tonne de fuel)
- On va nous imposer un nouveau carburant sans soufre (5 à 20 € plus cher à la tonne) avec de nombreuses complications sur la mécanique et des risques pour l'injection.

Bref, au moment où notre Ministère autorise les camions à rouler avec des 44 tonnes et à dégrader un peu plus les chaussées aux frais des contribuables, il s'organise pour nous lanterner un maximum.

Voici trois courriers envoyés par la Glissoire :
Faites nous part de vos remarques, suggestions, critiques.

le 3 Septembre 2010à Monsieur le Directeur - DGCCRF Nord Pas de Calais

Nous sollicitons de votre bienveillance une audience auprès de vous-même ou de toute personne de vos services désignée par vous, pour pouvoir prendre connaissance des conclusions que vous tirez sur les pratiques en vigueur dans le transport Fluvial.

Vous avez en effet engagé une enquête début Mai 2010 sur ce secteur de l'Artisanat Batelier, enquête que nous réclamions auprès de notre Ministère de tutelle depuis plus d'un an pour avoir l'éclairage des services compétents sur certaines réalités et pratiques existantes dans les relations entre les donneurs d'ordre et les transporteurs fluviaux et qui génèrent un affaiblissement préoccupant de l'artisanat batelier en terme de ressources et de capacité à continuer d'exister.

Aujourd'hui, les informations qui nous ont été transmises par la Direction des transports du Ministère du développement durable, des transports et de la mer, il apparaît que vous avez abouti à un certain nombre de conclusions qui nous intéressent d'autant plus que nous sommes à la veille de débats très importants sur la refonte des « Contrats Type » : la prochaine réunion de travail est prévue le 17 Septembre : il nous apparaît du plus grand intérêt de pouvoir tenir compte de vos analyses pour définir au mieux les règles à mettre en œuvre dans les relations contactuelles commerciales entre clients, intermédiaires et transporteurs de ce secteur.

**Le 8 Septembre 2010.....à Monsieur Marc PAPINUTTI Directeur Général de VNF
Cadre de vie, Hygiène et sécurité**

Le 28 Juillet, notre syndicat La Glissoire, reçu en audience par Monsieur Patrick VIEU, Directeur des services des transport au Ministère, a présenté la demande que soit mise en place dans les Services Navigation une structure composée de Bateliers, de représentants de l'administration, de représentants des ports fluviaux, de représentants des agents des voies navigables et des services préfectoraux, pour intervenir, enquêter et émettre des avis et préconisations sur tous les problèmes liés à la Sécurité, à l'hygiène et au cadre de vie des personnels navigant à bord des bateaux de navigation intérieure.

Les conditions d'intervention, les moyens et les prérogatives de telles structures restent à être définies : la raison de cette demande résulte de constatations de plus en plus fréquentes liées aux conditions lamentables d'accès aux espaces terrestres pour les bateliers et leur famille, parmi lesquelles on peut citer de façon non exhaustive :

- Ports inadaptés, encombrés, glissants, non accessibles aux secours...
- Estacades d'attente aux écluses en mauvais état, glissantes, ne permettant pas d'accéder à la berge...
- Points d'amarrage inadaptés voire inexistants dans les ports, sur les écluses et les estacades...
- Signalisation fluviale délabrée, non nettoyée, envahie de végétation...
- Abords des écluses non fauchés, manque d'échelles de secours, impossibilité de contacts avec les services...
- Signalisation de la hauteur libre sous les ponts défaillante ou inexacte...

Il convient de définir les règles applicables et de les faire respecter à l'image de ce qui existe dans tous les lieux accessibles au public. A cette fin, nous vous demandons de nous accorder une audience pour élaborer un premier schéma de travail, le Ministère (Mr VIEU) nous ayant indiqué que de telles dispositions relèvent des compétences de VNF.

Les bateliers ont, en matière de sécurité des personnels et des équipements à bord, de plus en plus de règles contraignantes : il nous apparaît souhaitable que ces dispositions soient complétées dans le même esprit pour les espaces en bordure des voies d'eau pour la plus grande sécurité des navigants.

**Le 8 Septembre 2010..... à Monsieur Patrick VIEU Directeur des transports au Ministère
Demande de suspension de la taxe d'accès au réseau**

Au cours de l'audience du 28 Juillet, destinée à faire le point sur la sortie de crise générée par les conditions économiques difficiles qui mettent la battellerie artisanale en situation précaire, nous avons été amenés à faire le constat qu'aucune mesure concrète n'a été mise en place depuis la levée des barrages le 5 Mai 2010 : vous nous avez confirmé que tous les points cités dans le protocole de sortie de crise sont en cours d'instruction sans qu'à aucun moment vous ne puissiez nous garantir la moindre date d'échéance sur tel ou tel point. A ce jour aucune information n'est venue modifier cette réalité.

Nous vous avons clairement demandé que soit prise en urgence la décision de libérer les artisans bateliers du paiement de la taxe d'accès au réseau VNF pour la durée de la crise économique.

Cette demande était formulée pour permettre au Ministère des transports d'affirmer sa volonté d'aider concrètement la battellerie artisanale dans la période de crise : il est évident qu'une telle mesure, par sa modestie, ne peut avoir d'autre signification que l'affirmation des pouvoirs publics de soulager une profession en grande détresse.

Vous nous aviez indiqué que vous apportiez une réponse rapidement, mais à ce jour, aucune suite ne nous a été communiquée.